

SUJET

C.A.P. NAVIGATION FLUVIALE

Epreuve Pratique

EP2 : Mise en oeuvre

Partie : Conduite - manoeuvre - canotage

Durée de cette partie: 5 h 00

Durée totale de l'épreuve : 12 h 00 - Coefficient : 12

Sujet paginé de 1/3 à 3/3

Matériels et documents autorisés

- Matériels et documents remis par le centre d'examen

Les candidats doivent rendre l'intégralité des documents à l'issue de la composition

Mise en œuvre

1 – Conduite

(sur 50 points)

- 1.1 - Effectuer tous les contrôles avant le départ (bouées, VHF, sifflet, gouvernail, commandes...).
- 1.2 - Prendre la barre et commander les ordres de largage en tenant compte du vent et du courant.
- 1.3 - Conduire le bâtiment en suivant le parcours défini par l'examineur.
- 1.4 - Transmettre un message par la VHF en destination d'un éclusier ou d'un autre bâtiment.
- 1.5 - Effectuer au moins une manœuvre (sortie de port, virer le bateau ou accostage).
- 1.6 - Prendre place devant le radar et le régler.
- 1.7 - Effectuer un parcours au radar en donnant les ordres de barre et de giration à un barreur si nécessaire.

ETRE CAPABLE DE	CONDITIONS DE REALISATION	CRITERES D'EVALUATION
1.1 – Contrôler le bâtiment avant appareillage.	Bâtiment équipé de radar, VHF et de tout l'équipement obligatoire.	Connaissance minimum du matériel obligatoire à bord.
1.2 – Définir un ordre de largage en fonction du vent ou du courant.	Bateau et son gréement.	Respect de l'ordre de largage. Connaissance de la dénomination des différents cordages. Clarté de la diffusion des ordres de largage.
1.3 – Tenir un cap et suivre un itinéraire défini.	Bateau et son gréement.	Précision dans la tenue d'un cap. Respect de la signalisation.
1.4 – Transmettre un message.	Poste émetteur récepteur VHF.	Choix de la voie. Respect de la procédure. Clarté et précision du message.
1.5 – Effectuer des manœuvres simples de base.	Bateau et son gréement.	Respect des règles de sécurité (annonce, vitesse, observation du trafic...).
1.6 Régler un radar, interpréter l'image radar et effectuer un parcours au radar	Bateau équipé d'une installation radar et du matériel obligatoire s'y référant.	Capacité à régler un radar. Qualité du réglage.
1.7 – Parcourir un secteur au radar en transmettant des vitesses de giration au barreur.	Bateau équipé d'une installation radar et du matériel obligatoire s'y référant. Un barreur si nécessaire.	Interprétation de l'image. Précision de la navigation.

EXAMEN : C.A.P. NAVIGATION FLUVIALE					SUJET
Epreuve : Mise en œuvre – Partie : conduite – manœuvre - canotage					
Session : 2010	Repère: EP2	Epreuve Pratique	Durée : 5 h 00	Coef : 12	Page : 1/3

2- Manœuvre

(sur 60 points)

- 2.1 Communiquer par geste avec la timonerie.
- 2.2- Mettre en place les éléments de protection en fonction du point d'accostage.
- 2.3- Amarrer le bateau avec au minimum :
 - Deux aussières.
 - Deux amarrages différents.
 - L'utilisation d'un lance amarre.
- 2.4- Larguer le bateau selon l'ordre reçu de la timonerie.
- 2.5- Assurer la fonction de vigie pour l'accostage ou l'entrée dans une écluse.
- 2.6- Préparer le guindeau pour la mise au mouillage du bateau.

ETRE CAPABLE DE	CONDITIONS DE REALISATION	CRITERES D'EVALUATION
2.1 – Communication gestuelle		Choix du geste. Compréhension du message gestuel provenant de la timonerie.
2.2 – Mettre en place les éléments de protection.	Défenses.	Choix du nœud pour l'amarrage de la défense. Positionnement de la défense par rapport au point d'accostage.
2.3 – Amarrer le bateau en utilisant différentes façons et sur des points fixes différents. Utilisation d'un lance amarre.	Un bateau avec son grément (Aussières, défenses, lance amarre...)	Préparation du poste de travail. Précision du lancé au lance amarre. Choix du nœud et réalisation de l'amarrage entre le lance amarre et l'aussière. Exactitude de l'amarrage des différentes aussières sur le bollard. Conformité du geste lors des amarrages.
2.4 – Larguer le bateau.	Bateau amarré à quai, dans une écluse ou sur un duc d'albe.	Equipement (gilet de sauvetage, gants de manœuvre...) conforme à la tâche à effectuer. Attente de l'ordre avant exécution du largage. Respect des règles de sécurité dans le travail. Rangement du matériel.
2.5 – Assurer la vigie.	Bateau en manœuvre d'accostage ou d'entrée dans une écluse.	Quantité d'informations transmises à la timonerie. Précision des distances transmises. Pertinence des informations transmises.
2.6 – Préparation du guindeau.	Un guindeau gréé.	Respect des règles de sécurité dans le processus de la préparation du guindeau. Exactitude de cette préparation.

EXAMEN : C.A.P. NAVIGATION FLUVIALE					SUJET
Epreuve : Mise en œuvre – Partie : conduite – manœuvre - canotage					
Session : 2010	Repère: EP2	Epreuve Pratique	Durée : 5 h 00	Coef : 12	Page : 2/3

3- Canotage

(sur 30 points)

- 3.1- Contrôler l'équipement de l'embarcation.
- 3.2- S'équiper de(s) élément(s) de sécurité indispensable(s) pour la pratique du canotage.
- 3.3- Mettre à l'eau l'embarcation (réelle ou simulée).
- 3.4- Effectuer un parcours à la godille et à la nage marinière (le parcours sera défini par l'examineur).
- 3.5- Remonter l'embarcation à bord du bateau (réelle ou simulée).

ETRE CAPABLE DE	CONDITIONS DE REALISATION	CRITERES D'EVALUATION
3.1 – Contrôler l'équipement d'une embarcation.	Un canot avec son gréement.	Connaissance du matériel constituant le gréement d'un canot.
3.2 – S'équiper avant d'embarquer dans un canot.	Un canot avec son gréement. Gilet ou brassière de sauvetage.	Utilisation conforme du matériel de sécurité.
3.3 – Mettre à l'eau ou expliquer la mise à l'eau d'une embarcation.	Un canot. Un bossoir ou un mât de charge de mise à l'eau.	Ordre des phases de mise à l'eau. Respect des règles de sécurité.
3.4 – Se déplacer avec un canot à la godille et à la nage marinière.	Un canot avec son gréement.	Précision du déplacement. Vitesse du déplacement. Précision de l'accostage.
3.5 - Remonter l'embarcation à bord du bateau (réelle ou simulée).	Un canot. Un bossoir ou un mât de charge de mise à l'eau.	Ordre des phases de remonte de l'embarcation. Respect des règles de sécurité.

EXAMEN : C.A.P. NAVIGATION FLUVIALE					SUJET
Epreuve : Mise en œuvre – Partie : conduite – manœuvre - canotage					
Session : 2010	Repère: EP2	Epreuve Pratique	Durée : 5 h 00	Coef : 12	Page : 3/3